

# **Réunion du conseil d'administration du SCF en visioconférence, Jeudi 21 mars 2024 à 19h**

Membres du CA présents : Patrice Cadot, Patrick Demaret, Thierry Mercier, Jean-François Capoulade, Pierre Saint Ellier, Edouard Barrat

Absents (\*absent non excusé) : François Lagarde (pouvoir donné à Pierre Meindre), Jean-Yves Gresser (pouvoir donné à Thierry Mercier), Philippe Nicolet (pouvoir donné à Patrick Demaret), Christian Garnier pouvoir donné à Patrick Demaret), Pierre Meindre, Michel Mikloweit\*.

Au total, 11 membres du CA présents ou valablement représentés

Conseil des sages présents : Olivier Cahen, Gérard Cardon

Conseil des sages excusés : Daniel Delage, Pierre Parreaux, Antoine Jacquemoud

Pas de membre du Club assistant au CA.

## **1. Approbation du CR du CA du 12 mars 2024**

En l'absence de remarques le compte rendu est approuvé.

## **2. Suivi des actions décidées le 12 mars 2024**

--> Matériel de projection du club :

Thierry Mercier et François Lagarde ont choisi un créneau de test qu'ils proposeront à Optoma.

Demande de prêt d'un projecteur par Daniel Nardin. Thierry Mercier apportera le projecteur à la séance de projection mensuelle du 27 mars.

--> BD Bernard Dublique

Les pages pour tests vous ont été envoyées lundi. Choix de lunettes anaglyphes

Le club possède environ 300 lunettes anaglyphes.

Est-ce que nous devons fournir ce modèle pour la BD ou un autre ?

--> Organisation de l'assemblée générale :

Patrick Demaret contactera Michel Mikloweit pour savoir s'il continue à s'occuper de la diffusion papier, en particulier du matériel de vote. Il y a 3 membres rééligibles et un poste à pouvoir.

--> Fournitures du club :

Patrick Demaret élaborera une liste des fournitures, du tarif et de l'état des stocks avant de transmettre cette fonction à Jean-François Capoulade à partir de septembre 2024.

## **3. Frais de déplacement des bénévoles aux rencontres de Gaillac.**

Les Frais de déplacement des bénévoles sont pris en charge selon les modalités suivantes : (Décision du CA du 7 juin 2023, conforme à la nouvelle doctrine de l'Administration fiscale).

« Remboursement des frais engagés par les bénévoles :

Si vous avez des frais de fournitures à vous faire rembourser, joignez les factures. Si ce sont des frais de déplacement, indiquez le motif du déplacement. Si vous êtes imposable, vous pouvez renoncer au remboursement de vos frais, à titre de don au club, ce qui vous donne droit à une réduction de vos impôts pour les deux tiers de leur montant. Le SCF vous adressera un reçu à titre de don pour votre déclaration fiscale.

Calcul des frais de déplacements :

Vous pouvez les calculer selon les dépenses réellement engagées (facture de train, d'essence, de péages), ou selon un barème kilométrique. Si vous renoncez au remboursement, vous devez utiliser le barème de l'administration fiscale, qui est pour 2023 : 3CV et moins : 0,529€ par km ; 4CV : 0,606 ; 5CV : 0,636 ; 6CV : 0,665 ; 7CV et plus : 0,697.

Si vous voulez vous faire rembourser sans bénéficier de la déclaration fiscale, vous devez utiliser le barème kilométrique du SCF (0,30€/km quelle que soit la puissance du véhicule).»

Le CA du 2 novembre 2022 a précisé : « Une décision du Bureau suffit pour des montants inférieurs à 500 € ».

Didier Chatelard demande la prise en charge de ses frais (au titre de remboursement). Ils sont estimés à  $789 \times 2 \times 0.30 = 473$  €.

Patrick Demaret demande la prise en charge de mes frais (remboursement abandonné au titre de don) estimés à  $659 \times 2 \times 0.697 = 919$  €.

Vu le montant total de ces frais, supérieur à 500€, l'accord est requis.

Le CA approuve la prise en charge des frais de Didier Chatelard et de Patrick Demaret aux conditions décrites ci-dessus.

#### **4. Bande dessinée de BD Bernard Dublique**

200 exemplaires, ils seront vendus à 10 Euros en souscription, 12 Euros aux adhérents et 15 Euros en tarif externe. Les frais d'envois sont en plus. Jean-François Capoulade propose d'étudier une formule d'envoi plus économique que le timbre.

#### **5. Budget prévisionnel 2024**

Le budget prévisionnel 2024 est élaboré et sera présenté à l'assemblée générale  
**du mercredi 15 mai 2024**

#### **6. Questions diverses**

--> Gérard Cardon propose que le SCF se rapproche du COJO pour obtenir des accréditations pour les jeux olympiques. Il se rapprochera du COJO et tiendra le CA au courant de ses contacts. Le CA décidera ensuite de ce que le club tentera pour cet évènement mondial.

Prochain CA **Jeudi 16 mai 2024 à 19h00** en visio (élection du bureau).

Le secrétaire du SCF, Thierry Mercier